



DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE VAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 05/07/2021
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

Année 2021 – Page 340

Le Maire,

Olivier DEVILLE

Le lundi 5 juillet deux mille vingt et un à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

Présents et membres excusés et pouvoirs :

CARNET Jean Philippe	PVR CT	JUGAN Nathalie	P	SAVARY Chantal	P
DEBON Anthony	P	LECHARTIER Sébastien	P	STRUGALA Philippe	PVR CS
DEVILLE Olivier	P	LEMOINE Vincent	PVR SP	TETREL Guylène	P
DOUBLET Thierry	P	POULET Sandrine	P	THÉAULT Chantal	P
FAGUAIS François	P	RENOUF Pascal	ABS	TIMONNIER Gillian	P

Secrétaire de séance : Élu conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : M. FAGUAIS François

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 14

Convocation : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

La séance du Conseil Municipal commence à 20h30, M. Sébastien LECHARTIER n'est pas encore arrivé, mais a informé de son arrivée tardive.

1 Proposition de séance à huis clos

Délibération 20210705-01

M. le Maire propose que, comme mentionné au préalable dans les convocations reçues par les membres du conseil municipal ainsi que dans l'affichage de la réunion du conseil municipal, la présente séance du conseil municipal se tienne à huis clos, compte tenu de la crise sanitaire et du nombre de places disponibles dans la salle du Conseil Municipal.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2 Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 juin 2021

Délibération 20210705-02

Après s'être assuré que chaque conseiller ait bien reçu le procès-verbal, M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



3 Amendement de la délibération 20210517-09 du 17/05/2021
Délibération 20210705-03

Lotissement Résidence Les Domaines : Attribution et cession des terrains viabilisés restants.

Rapporteur : Mme THEAULT

Le Conseil Municipal a voté à la séance du 12/04/2021 le tableau d'attribution des parcelles par la délibération 20210412-03 du 12/04/2021.

Ce tableau ne faisait ressortir aucune demande pour les lots 10 et 14, faute de candidats.

De plus, Mme Julie HOUSSAY, positionnée sur le lot 4, a fait part de son renoncement par courriel en date du 27/04/2021.

De plus, M. Ludovic MALVILLE, positionné sur le lot 5, a fait part de sa rétractation par courriel en date du 10/05/2021.

Afin d'attribuer les lots 4, 10 et 14, la commission urbanisme élargie à tous les membres du Conseil Municipal s'est à nouveau réunie le lundi 03/05/2021 afin de proposer ces parcelles aux candidats ayant reçu une réponse défavorable à l'issue de la première commission urbanisme, faute de points.

Suite à l'échange téléphonique entre Mme BOUVET (candidate au lot n°14) et Mme POULET, adjointe au maire, le 17/05/2021, pendant la séance du Conseil Municipal, informant Mme BOUVET de la disponibilité du lot n°5, cette dernière a validé verbalement sa préférence pour le lot 5, et remercie les membres du Conseil Municipal de leur démarche. Le dossier de candidature de Mme BOUVET avait obtenu le plus de points parmi les candidats pour ainsi prétendre en priorité à une proposition de nouvelle parcelle, moins onéreuse, comme elle le souhaitait.

A l'issue de la séance du Conseil Municipal du 17/05/2021, le lot n°14 reste disponible.

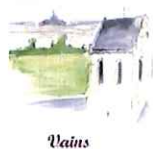
Afin d'attribuer le lot 14, la commission urbanisme élargie à tous les membres du Conseil Municipal s'est à nouveau réunie le lundi 24/06/2021 afin de proposer cette parcelle aux candidats ayant reçu une réponse défavorable à l'issue des commissions urbanisme précédentes, faute de points, et aux nouveaux candidats ayant fait part de leur intérêt pour le lot 14.

M. DEVILLE rappelle au Conseil que sa fille est candidate à l'attribution d'un lot, que de ce fait il n'était pas présent au travail de la commission d'attribution des lots, qu'il ne prendra pas part aux différents votes concernant le résultat de l'attribution des lots.

Ainsi, Mme THEAULT présente le tableau d'attribution des parcelles suivants mis à jour au 05/07/2021 :

TABLEAU ATTRIBUTION DES PARCELLES

N° DE LOT	REFERENCE CADASTRALE	SURFACE CONSTRUCTIBLE M ²	SURFACE AGRICOLE M ²	SURFACE TOTALE M ²	PRIX/M ² €	PRIX/LOT €	ATTRIBUE A :
1	AB182	570	0	570	45	25 650,00 €	DEVILLE/ ESNOULT
2	AB183	570	0	570	45	25 650,00 €	COTTIN



DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE VAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 05/07/2021
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

Année 2021 – Page 342

Le Maire,

Olivier DEVILLE

3	AB184	784	0	784	55	43 120,00 €	M/MME HERVIEU
4	AB185 + AB196	802	141	943	55	51 865,00 €	LE BOURDON
5	AB186 + AB197	484	119	603	50	30 150,00 €	BOUVET
6	AB187 + AB198	480	120	600	50	30 000,00 €	LEFEVRE/CORNARD
7	AB188 + AB199	480	120	600	50	30 000,00 €	MAUDUIT/GAILLARD
8	AB189 + AB200	480	120	600	50	30 000,00 €	LEPERT
9	AB190 + AB201	480	120	600	50	30 000,00 €	FOUCHER/LUCAS
10	AB191 + AB202	602	190	792	55	43 560,00 €	LETOURNEUR
11	AB192	508	0	508	45	22 860,00 €	LAPORTE/HURIEL
12	AB193	529	0	529	50	26 450,00 €	MORAZIN
13	AB194	530	0	530	50	26 500,00 €	FORGET CHALENDE
14	AB195	779	0	779	55	42 845,00 €	BLOT/BARBIER

Mme THEAULT propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

4 Vente des terrains viabilisés restants de la résidence les Domaines – Lot 14

Délibération 20210705-04

Rapporteur : Mme THEAULT

Vu l'arrêté du Permis d'Aménager n°050612 19 J0001 en date du 28 octobre 2019,

Vu le courrier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, service régional de l'archéologie, en date du 20 février 2020, déclarant que le terrain concerné ne donnera lieu à aucune prescription postérieure, suite au rapport de l'opération de diagnostic préventive prescrite par l'arrêté du 4 septembre 2019 et réalisé par l'INRAP. Le terrain est donc libéré de toute contrainte au titre de l'archéologie préventive.

Vu le plan de composition joint au permis d'aménager avec les 14 parcelles,

Vu la délibération n°20200921-06 du 21 septembre 2020 qui fixent le prix des lots,

Vu la délibération n°20210215-07 du 15 février 2021 relative aux critères et modalités d'attribution des lots,

Vu la délibération n°20210329-14 du 29 mars 2021 relative à l'adoption du cahier des charges,



Vu la délibération n°20210412-03 du 12 avril 2021 relative à l'attribution des parcelles sur proposition de la commission urbanisme élargie du 7 avril 2021,

Vu la délibération n°20210517-09 du 17 mai 2021 portant amendement de la délibération n° 20210412-03 du 12 avril 2021 relative à l'attribution des parcelles sur proposition de la commission urbanisme élargie du 3 mai 2021,

Vu la délibération n°20210705-03 du 5 juillet 2021 portant amendement de la délibération n° 20210517-09 du 17 mai 2021 relative à l'attribution des parcelles sur proposition de la commission urbanisme élargie du 24 juin 2021,

Madame THEAULT propose au Conseil Municipal de délibérer sur le tableau d'attribution des parcelles et de voter une délibération par lot, plus facile en cas de désistement. Madame THEAULT rappelle qu'à l'issue de ces délibérations, les candidats disposent de 48 heures pour valider ou renoncer à leur choix.

Les candidats seront ensuite convoqués par l'étude de Maître LEGROS, Notaire désigné par la commune pour la mise en œuvre de ce projet afin d'y signer la promesse unilatérale de vente assorties des conditions suspensives d'usage, la cession d'un lot ne pouvant intervenir qu'une fois celles-ci levées.

Selon les dispositions de l'article R442-12 du Code de l'urbanisme, en contrepartie de l'immobilisation du terrain, le bénéficiaire de la promesse unilatérale de vente versera une indemnité d'immobilisation dont le montant sera égal à 5% du prix de vente.

Le plan de chaque lot est annexé à chaque délibération.

Le prix est délibéré TTC.

M. DEVILLE rappelle au Conseil que sa fille est candidate à l'attribution d'un lot, que de ce fait il n'était pas présent au travail de la commission d'attribution des lots et qu'il ne prendra pas part aux différents votes concernant le résultat de l'attribution des lots.

Mme THEAULT propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'attribution du terrain viabilisé n°14 de la résidence les Domaines.

Le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer le terrain viabilisé n°14, situé dans la résidence Les Domaines à VAINS à : **Mme BLOT Morgane et M. BARBIER Jean-François, pour un montant de 42 845,00 € TTC,**

- D'autoriser M. le Maire ou son adjoint désigné dans l'ordre du tableau à signer le compromis de vente sous conditions suspensives ainsi que l'acte de vente authentique dans les conditions présentées ci avant en l'étude Office notarial de Maître Olivier LEGROS, Notaire à SARTILLY,

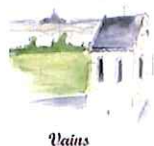
- D'autoriser M. le Maire ou son adjoint désigné dans l'ordre du tableau, au nom et pour le compte de la commune de Vains, à signer tous les documents découlant des décisions de la présente délibération.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

M. Sébastien LECHARTIER rejoint le Conseil Municipal à 20h58.

5 Constitution d'une réserve foncière **Délibération 20210705-05**

Afin de constituer une réserve foncière destinée à l'élaboration des projets futurs de la commune, M. le Maire informe qu'il convient de réfléchir, compte tenu de leurs proximités avec les parcelles communales, à l'acquisition des parcelles ZD 119, ZD 121, AB 110, AB 113 et AB 114.



M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

UNANIMITE : ☐

Cette délibération mise aux voix est adoptée à la majorité.

6 Achat de panneaux de signalisation temporaire

Ce point est reporté et ne fera pas l'objet d'une délibération.

7 Modification du programme de voirie 2021

Délibération 20210705-06

M. le Maire rappelle qu'un programme pluriannuel de voirie couvrant la période 2020 à 2022 a été étudié avec le bureau d'étude de l'agglomération. Il a été voté en Conseil Municipal du 27/01/2020.

PROGRAMME 2020				
LIEU	TYPE	COUT HT	20%	TTC
ROUTE DES TISONNIERES	BC	5 935,00 €	1 187,00 €	7 122,00 €
ROUTE DU CAMPS	ENR	37 301,00 €	7 460,20 €	44 761,20 €
ROUTE DE LA GARE (23 720 en bi couche)	ENR	26 624,00 €	5 324,80 €	31 948,80 €
TOTAL		69 860,00 €	13 972,00 €	83 832,00 €
PROGRAMME 2021				
LIEU	TYPE	COUT HT	20%	TTC
ROUTE DES SALINES	ENR	70 000,00 €	14 000,00 €	84 000,00 €
PROGRAMME 2022				
		COUT HT	20%	TTC
Route du Bourbillon	ENR	20 000,00 €	4 000,00 €	24 000,00 €
Rue Tangouse	ENR	14 500,00 €	2 900,00 €	17 400,00 €
IMPASSE DE LA CLOSLIERE	ENR	11 762,50 €	2 352,50 €	14 115,00 €
TOTAL		46 262,50 €	9 252,50 €	55 515,00 €
TOTAL DU PROGRAMME				223 347,00 €

Considérant le programme d'investissement 2021 voté au Conseil Municipal du 29/03/2021 inscrivant la route des Salines pour 84 000 € TTC, et la route de la Loge pour 7 950 € TTC,

Considérant l'étude en cours du « plan vélo » sur la route des Salines, qui pourrait donner lieu prochainement à des demandes de subventions,

Considérant le devis estimatif des travaux de voirie mis à jour et transmis le 29/06/2021 par M. GESNOUIN du bureau d'études de la CAMSMN, passant la route de la Loge d'une estimation de 7 950 € TTC en 2020 à un montant estimatif des travaux de 69 743 € HT en 2021,



Considérant l'inscription au BP 2021 de la somme de 100 000 € TTC en travaux de voirie,

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de programmer pour 2021 les voiries initialement prévues pour 2022, à savoir : la route du Bourbillon, la rue Tangouse et l'impasse de la Closlière, pour un montant estimatif total de 56 671.50 € HT, soit 68 005.80 € TTC, et de reporter la route des Salines et la route de la Loge pour 2022.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

8 Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'une nouvelle déclaration d'intention d'aliéner référencée :

1 DIA 050 612 21 J0005

La commune ne souhaite pas préempter et a transmis celle-ci à la communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie.

M. le Maire informe que le Conservatoire du littoral se rendra acquéreur de la parcelle. Il pourra la mettre à disposition de la commune pour les manifestations villageoises (une convention va être établie par le Conservatoire du Littoral).

9 Questions diverses

- Point sur l'urbanisme :

Mme THEAULT fait le point sur les différents dossiers d'urbanisme en cours, certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire et donne lecture des décisions prises.

- Aménagement départ des traversées : RDV M. le Maire et ses adjoints le 05/07/2021 à la ferme des Salines avec le Conservatoire du Littoral et la CAMSMN. Dans le cadre des projets du Conservatoire du Littoral et la Communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie concernant pour l'un, l'étude paysagère des aménagements projetés au Grouin du Sud, pour l'autre, l'aménagement des sites de traversées. Le Conservatoire du Littoral viendra présenter en septembre 2021 aux conseillers municipaux son étude de ce secteur.
- Date du prochain Conseil Municipal de septembre 2021 : 06/09/2021
- Remerciements Amicale des Aînés : M. le Maire fait part du courrier de remerciement de M. MOREL, Président de l'Amicale des Aînés, pour la subvention accordée dans le cadre du séjour d'une semaine dans le Jura du 28/08 au 04/09/2021.
- Remerciement Raymond BONNARD : M. le Maire fait part du remerciement de Raymond et de sa famille pour la gerbe de fleurs, à l'occasion du décès de sa maman intervenu le 24/06.



DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE VAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 05/07/2021
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

Année 2021 – Page 346

Le Maire,

Olivier DEVILLE

- Réunion CCAS mardi 06/07/2021 : proposition de candidats pour le logement n°11 cité du Raulin.
- Réunion SIVS mercredi 07/07/2021 : suite au décès de Mme LE TORREC, le SIVS doit procéder à l'élection d'un nouveau Président.
- Sanitaires Grouin du Sud : Mme POULET évoque le sujet sensible du manque de sanitaires au niveau du Grouin du Sud et du départ des traversées, point récemment évoqué en commission tourisme. Mme POULET alerte à nouveau sur l'insalubrité dans plusieurs voies environnantes, émanant de cette absence de sanitaires. A l'occasion de la rencontre avec le Conservatoire du Littoral et la DREAL le 05/07/2021, cette dernière a donné son accord pour l'installation de toilettes pour la période estivale, en recommandant fortement qu'elles soient en bardage bois. Mme POULET s'est rapprochée de la CAMSMN qui détient la compétence tourisme pour la gestion des sites de départs des traversées, et s'est renseignée sur les tarifs de location de sanitaires autonomes.

La présente séance est levée à 23h20 et contient 6 délibérations numérotées 20210705-01 à 20210705-06.



Fait à Vains, le 09 07/ 2021

Le Maire

Olivier DEVILLE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Fait et délibéré à Vains, les jours mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en mairie.